

La mairie vous informe :



La tempête Zeus :

28 interventions sur la commune, 14 pompiers mobilisés, merci à tous les sapeurs pompiers, les agents communaux, les agriculteurs, et les bénévoles qui ont proposé leurs aides personnelles et matérielles.

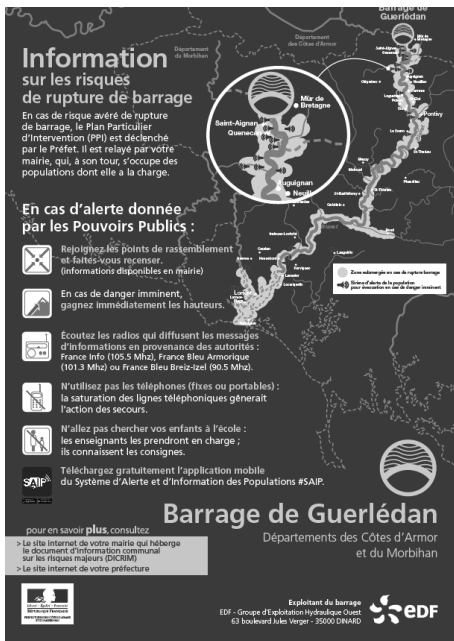
Après la tempête :

Pensez faire vérifier votre toiture, l'état de vos arbres (fragilisés, leur chute pourrait entraîner des dégâts)...
Merci aux bonnes volontés pour le déblaiement des branches et branchages aux abords de votre propriété.

Exercice d'alerte le jeudi 16 mars

Dans le cadre du programme d'exercices obligatoires pour les barrages et ouvrages hydrauliques, les services de la préfecture et les services de l'Etat organiseront **le 16 mars 2017**, un exercice d'alerte et d'évacuation lié à une rupture imminente du barrage de Guerlédan.

L'ensemble des sirènes d'alerte de la zone de submersion sera activé à cette occasion (les sirènes de l'opérateur dans la zone proche du barrage, les sirènes du système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) le long du cours du Blavet). Le signal national d'alerte est 3 séquences d'1 mn et 41 sec séparées par un silence. La fin d'alerte est un son continu de 30 secondes.



Information sur les risques de rupture de barrage

En cas de risque avéré de rupture de barrage, le Plan Particulier d'Intervention (PII) est déclenché par le Préfet. Il est relayé par votre mairie, qui, à son tour, s'occupe des populations dont elle a la charge.

En cas d'alerte donnée par les Pouvoirs Publics :

- Rejoignez les points de rassemblement et faites-vous recenser. (Informations disponibles en mairie)
- En cas de danger imminent, gagnez immédiatement les hauteurs.
- Écoutez les radios qui diffusent les messages d'informations en provenance des autorités : France Info (105.5 MHz), France Bleu Armorique (101.3 MHz) ou France Bleu Breizh-Izel (90.5 MHz).
- N'utilisez pas les téléphones (fixes ou portables) : la saturation des lignes téléphoniques gênerait l'action des secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.

Téléchargez gratuitement l'application mobile du système d'Alerte et d'information des Populations #SAIP.

Barrage de Guerlédan
Départements des Côtes d'Armor et du Morbihan

pour en savoir plus, consultez :

- Le site internet de votre mairie qui héberge le Document d'Informations Préventives sur les Risques majeurs (DIRPM)
- Le site internet de votre préfecture

Exploitant du barrage : EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Ouest
63 Boulevard Jules Verger - 35000 DINARD



Barrage de Guerlédan Plan Particulier d'Intervention

Exploitant du barrage : EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Ouest
63 Boulevard Jules Verger - 35000 DINARD

➔ Ne soyez pas surpris par cet exercice !

Conférences

UFC- Que choisir 56 vous propose **une conférence débat** animée par un notaire et un expert comptable **sur le thème de la donation partage** le samedi 11 mars à 16h15 au palais des congrès à Pontivy, entrée ouverte à tous et gratuite.

La BIOCOOP vous propose **une conférence sur les savoirs ancestraux au service de l'homme** le vendredi 17 mars à 20h30 au palais des congrès à Pontivy, découvrez comment nos espaces de vie et de travail nous influencent, comment les harmoniser ... Feng Shui, géobiologie, bioénergie, méditation ... entrée 5€, 3€ pour les adhérents.

Le clin d'œil de la semaine vu par DZ et YB

La vieillesse est comparable à l'ascension d'une montagne. Plus vous montez, plus vous êtes fatigué et hors d'haleine. Mais combien votre vision s'est élargie ! de Ingmar BERGMAN

INFORMATIONS COMMERCIALES

Marché : Mardi 14 mars
Rue René Cassin
de 8h30 - 13h

INFORMATIONS

Mairie de Pluméliau

Rue de la Paix (ancien foyer logement)
56930 PLUMÉLIAU
➔ Lundi : 14h - 17h
Mardi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h
Tél : 02.97.51.80.28
www.plumeliau.fr
accueil@plumeliau.fr

Les horaires de

l'agence postale communale

20 rue de la République (ancien bâtiment HALGAND « Au péché mignon »)
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Et le samedi de 9h à 12h.
Départ du courrier tous les jours à 15h et le samedi à 11h.

La déchèterie est à votre service et au service de l'Environnement

Déchèterie du Centre Morbihan Communauté

Lundi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Mardi : Fermée
Mercredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Jeudi : 13h45 - 17h
Vendredi : 13h45 - 17h
Samedi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Espace Culturel

Mairie - Rue de la Paix

(ancien foyer logement)

Tél : 02.97.51.97.90
Mercredi : 10h - 12h / 15h - 18h30
Jeudi : 14h - 16h30
Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h
www.plumeliau.fr
espace.culturel@plumeliau.fr

Urgence Médicale



Pompiers : 18
Samu 56 : 15
Numéro européen : 112
Médecin de garde : 02.97.68.42.42

Service pharmaceutique : 3237
(pour connaître la pharmacie de garde)

Sécurité routière : nouvelle réglementation

A vélo, le port du casque devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient au guidon de leur vélo ou passagers.

L'entrée en vigueur de cette obligation sera effective à compter du **22 mars 2017**.

Il a été constaté que les parents d'enfant équipé de casque sont enclins à en porter déjà un eux-mêmes.

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).



Menu restaurant scolaire

du lundi 13 au vendredi 17 mars

Lundi : Friand au fromage, sauté de porc - carottes, choux fleurs, île flottante

Mardi : Haricots verts - sardines, rôti de bœuf - frites, fromage, fruit

Mercredi : Tomates, paupiettes de veau - jardinière de légumes, fromage, fruit

Jeudi : Maïs - cervelas, boulettes d'agneau - haricots blancs à la tomate, tiramisu framboise

Vendredi : Betteraves - pommes, riz - poisson - fenouil - tomates en gratin, yaourt

L'origine des viandes est affichée à l'entrée du restaurant scolaire.



Vie paroissiale

Dimanche 12 mars : Messe à 11h

→ Site paroisse <http://baud.mon-eglise.com>

Attention aux vols par ruse ou par usage d'une fausse qualité (faux agents EDF, GDF) ou par subterfuges

(perte d'un animal qui aurait fugué, demande d'un verre d'eau pour un enfant) .

Des individus se présentent au domicile de leur victime. Pour parvenir à leur fin, ceux-ci retiennent l'attention du propriétaire des lieux pendant que des complices fouillent l'habitation et dérobent du numéraire, des objets de valeur...

Restez vigilants :

Si une personne inconnue frappe à votre porte et si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

Lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous, même si la personne est en uniforme, demandez-lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez cette personne dans tous ces déplacements à l'intérieur de votre domicile.

Ne laissez pas pénétrer des démarcheurs à plusieurs, ils peuvent facilement détourner votre attention.

Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

Ne payez rien en espèce (service ou objet).

**Face à une situation anormale,
faites appel à la gendarmerie en composant le : 17.**



Des idées de sortie :

Samedi 11 mars : au boulodrome rue de la Paix, **concours de palets sur planche en doublettes**, tirage à 14h30, contact : clubdesboulistes-plumelois@gmail.com.

Dimanche 12 mars : **concert** des chorales de Pluméloisirs » et « Chœur en Cadence » dans l'église du Sourn à 15h30 au profit de l'association « Rêves de clowns » qui intervient dans les hôpitaux et au centre de rééducation de Kerpape. (participation financière libre).

Le magasin PHYSALIS

Alexandra vous propose un cours d'art floral **le lundi 20 mars** de 14h30 à 16h au magasin PHYSALIS 2 Place Général de Gaulle, renseignements et inscriptions directement au magasin ou par téléphone au 02.97.51.81.75.

Typhaine de l'institut Instant Bien Etre et Kathélyne BASLE, photographe vous proposent une séance maquillage suivie d'une séance photo.

Formule possible sous forme de bon cadeau.

Maquillage + 30 min de prise de vue => 40€

Maquillage + 1h de prise de vue => 75€

Pour plus de renseignements, merci de contacter :

Kathélyne BASLE, photographe au 20 rue de la République - Tél : 02.97.07.40.63

www.kathelynebaslephotographe.com

Ou Typhaine de l'Institut Instant Bien Etre au 22 rue de la République, tél 02.97.51.90.35 www.instantbienetre56.fr

Vous pouvez également acheter les cartes postales de Pluméliau et ses alentours, faites par Kathélyne BASLE, photographe à l'agence postale de Pluméliau.

Des dates à retenir :

Samedi 18 mars : à l'Espace Droséra soirée amitié « Raclette à volonté » à partir de 19h, repas adulte: 12€, repas enfant: 5,50€.

Possibilité de repas à emporter : prévoir les contenants.

Réservations possibles par mail : apelsaintmeliau@gmail.com. Les bénéficiaires de la soirée serviront à financer du matériel et les sorties pédagogiques des classes. Organisation APEL Saint Méliau.

Samedi 25 mars : à l'espace Droséra, de 10h à 22h, dans le cadre de la semaine nationale pour les alternatives aux pesticides : **SALON DES ALTERNATIVES « Demain en mains »**

14h30, table ronde « de la problématique à la solution environnementale »

Organisation association ADELISS Les Biscottes.

Samedi 25 mars : au presbytère, soirée bol de riz (crêpes sucrées à emporter) organisée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD).

Suivre une formation aux premiers secours !

Le centre de secours de Pluméliau organise une formation de secourisme **le lundi de Pâques 17 avril** au centre de secours rue de la Paix de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

La formation est ouverte à toutes les personnes intéressées (à partir de l'âge de 12 ans). Une participation financière vous sera réclamée.

Renseignements et inscriptions au 06.80.10.22.89.

Hand

Les matchs du samedi 11 mars

A la salle multifonctions de Guénin

18h00 Excellence départementale féminine
GUENIN PLUMELIAU HANDBALL 3 reçoit
NOYAL MUZILLAC



20h00 pré régionale masculine

GUENIN PLUMELIAU HANDBALL 1 reçoit SENE 2
Ballon du match offert par TAXI GUENIN
Entrée libre, buvette.

Foot

Les matchs du dimanche 12 mars

L'équipe C se déplace à Cléguérec
contre le F.C. CLEGUEREC (D) à
13h30,

L'équipe B se déplace à Penquesten
contre l'A.S. PENQUESTEN (A) à 15h30,

L'équipe A reçoit l'AVENIR DE THEIX (B) à 15H30.

